



## **PLAINE DE VACANCES**

# **DOISCHE 2020**

# **Du 13 au 31 juillet**

Projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur y compris les adaptations liées aux règles sanitaires d'application pour le Covid19.

#### Organisateur

Foyer Culturel de Doische a.s.b.l.  
Rue Martin Sandron 124 à 5680 DOISCHE  
082/214.738 – fax: 082/679.024  
E-Mail : [centre.culturel.doische@skynet.be](mailto:centre.culturel.doische@skynet.be)  
Belfius : BE10-0680-7438-7004

## **TABLE DES MATIERES**

### **UN PROJET PEDAGOGIQUE**

1. NOS OBJECTIFS
2. UN ENCADREMENT DE QUALITE
3. UNE INFRASTRUCTURE ADAPTEE
4. DES PROJETS D'ANIMATION
5. L'ACCUEIL DES ENFANTS
6. COMMENT SE DEROULE LA JOURNÉE TYPE D'UN ENFANT ?
7. INSCRIPTIONS
8. INFORMATONS AUX PARENTS
9. ACCESSIBLE A TOUS
10. HYGIENE ET ALIMENTATION
11. LES REGLES

### **REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR**

1. ORGANISATION GENERALE DU CENTRE
2. REGLES DE VIE
3. PETITS TRUCS ET ASTUCES POUR DIMINUER LES DECHETS
4. ROLES ET RESPONSABILITES DES ENCADRANTS

### **EN BREF**

# **LA PLAINE DE VACANCES DE DOISCHE**

## **UN PROJET PEDAGOGIQUE**

Le projet pédagogique de la plaine de vacances de Doische (ou les activités vacances) est le fruit d'une réflexion menée depuis de nombreuses années par l'équipe d'animation du Foyer Culturel de Doische.

Celui-ci repose sur les principes suivants :

- L'enfant est une personne à part entière : il doit pouvoir être capable de se dissocier des autres, de se reconnaître en tant que personne. Son développement se veut à la fois social, culturel et physique.
- Le temps des vacances est un temps particulier pour le ressourcement, le « changement de rythme », le farniente ou le plaisir. La découverte et l'amusement doivent être mis à l'honneur.
- Le respect des personnes et des choses est une valeur primordiale notamment dans la vie en groupe.
- La plaine de vacances est une occasion de découvrir les autres dans un esprit d'ouverture.
- Le bien-être des « animateurs » est aussi important que le bien-être des « animés ».
- La plaine de vacances permet aux jeunes qui encadrent et animent les enfants de développer leur responsabilité.

### **NOS OBJECTIFS**

- Accueillir les enfants âgés de 3 à 12 ans dans le respect de leurs convictions idéologiques, philosophiques ou politiques ainsi que celles des parents.
- Favoriser la vie en groupe, dans le respect des règles sanitaires (Covid 19) : le groupe est à la fois une richesse et une limite à la liberté individuelle. L'intégration de l'enfant dans celui-ci ainsi que le respect des différences et l'esprit de solidarité.
- Prendre en considération l'intérêt et la motivation des enfants en fonction des catégories d'âge : il est primordial que l'enfant puisse être acteur en participant à des choix et des décisions.
- Proposer des techniques d'expression et de création nombreuses et variées cumulées à des activités sportives, le tout dans un souci d'amusement et de délassement, en privilégiant les activités en extérieur.

De façon générale les activités proposées aux enfants seront ludiques, diversifiées et enrichissantes.

Celles-ci seront également en lien avec les projets particuliers développés au sein de chaque groupe d'âge :

- La créativité de l'enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions, par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication.
- L'intégration sociale de l'enfant, dans le respect de ses différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle.
- Le développement physique de l'enfant, selon ses capacités, par la pratique du sport (foot, randonnées cyclistes ou pédestres, ...), des jeux ou des activités de plein air (ex : mise à disposition par les clubs sportifs du terrain de foot, de la salle de sport, de la balle pelote, ...)
- Le respect de soi via le respect de l'autre.

- Favoriser la découverte, par les enfants, de leur environnement :

La plaine de vacances doit s'intégrer dans les réalités de la vie quotidienne d'une commune rurale, réalités qui doivent être vécues comme une richesse et non comme une éventuelle fatalité. La sensibilisation à l'environnement et au patrimoine naturel et bâti local sera également une priorité, ceci dans une perspective de sauvegarde et de préservation.

Une des priorités sera de réduire l'impact négatif de nos activités sur l'environnement, notamment par une politique visant la réduction des déchets (voir les dispositions prises dans le nouveau R.O.I.). Quelques exemples : des fruits secs en vrac plutôt que des bonbons, de l'eau du robinet plutôt que des sodas, des produits frais plutôt qu'industriels, ... Zéro Déchet, c'est bien meilleur pour notre santé et celle de la planète !

- Favoriser la rencontre et les échanges entre les générations.

## **UN ENCADREMENT DE QUALITE**

Les enfants seront encadrés par des animateurs motivés, compétents et suffisamment nombreux. Ils sont pour la plupart brevetés animateurs de centres de vacances ou en cours de formation.

Les normes d'encadrement minimales édictées par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les centres de vacances sont d'un(e) animateur(trice) par groupe de huit enfants de moins de six ans et d'un(e) animateur(trice) par groupe de douze enfants de plus de 6 ans. Mais en ce concerne la plaine de Doische la norme est plus « favorable » puisque l'encadrement est généralement d'un animateur pour 6 enfants de moins de 6 ans et d'un animateur pour 10 enfants pour les plus de 6 ans.

L'encadrement sera assuré par une équipe d'animateurs formés et compétents.

Celui-ci sera composé :

- d'un(e) responsable de plaine et un(e) coordinateur(trice) breveté(e) ou assimilé(e)
- d'animateurs et animatrices breveté(s-es) ou assimilé(s-es)
- d'étudiant(s-es) en cours de formation pédagogique éducateur(trice), instituteur(trice), puériculteur(trice) ...

Les animateurs sont sélectionnés sur des aptitudes telles que : connaissance de l'enfant et de ses besoins, qualité dans l'animation, motivation personnelle, dynamisme, créativité.

Les personnes porteuses d'un brevet d'animateur (ou assimilé) et les personnes qui bénéficient d'une expérience en plaine de vacances sont privilégiées.

Le matériel nécessaire à la bonne réalisation des différentes activités sera mis à la disposition des animateurs et des enfants. Un box de matériel sera mis à disposition de chaque groupe et lui sera réservé.

Le pouvoir organisateur met, dans la mesure du possible, les moyens nécessaires à la bonne réalisation des options pédagogiques développées plus haut.

## **UNE INFRASTRUCTURE ADAPTEE**

Les activités vacances se déroulent dans les locaux du Lycée de Florennes-Doische situés rue Martin Sandron 141 à Doische où toutes les infrastructures et équipements nécessaires sont mis à disposition : locaux pour ateliers, zones de jeux, préaux, sanitaires, hall de sports, locaux de repos, local de soins, local d'isolement en cas de suspicion de Covid19, proximité de nombreux espaces verts.

## **DES PROJETS D'ANIMATION**

Les activités proposées seront diversifiées et originales.

Plusieurs rencontres et réunions de travail entre les animateurs et la coordination sont organisées préalablement à la plaine en vue de préparer, de façon optimale, les activités qui seront proposées ainsi que les moyens humains, matériels et techniques à mettre en place.

Tout ceci en référence permanente au projet pédagogique. De plus, durant la période de plaine et afin de renforcer les liens et la cohérence dans la façon de travailler, une réunion quotidienne de l'équipe d'animation et de la coordination est organisée, dans le respect des règles de distanciation sociale. Tout comme les enfants, les animateurs(trices) sont invité(s-es) à adhérer à une charte de vie en commun qu'ils auront élaborée ensemble.

Un thème général sera choisi pour toute la durée de la plaine. Celui-ci sera décliné librement par chacun des groupes. Cette thématique générale est bien entendu en lien avec le projet pédagogique et communiquée aux parents avant la plaine.

Un planning des activités organisées sera établi par les animateurs et supervisé par le coordinateur. Les activités doivent rencontrer les différents besoins des enfants : développement de la créativité, développement social, développement physique et

sensoriel. Evidemment les moments de pure détente ne seront pas oubliés : le plaisir de jouer, d'être ensemble, de décompresser, ...

Des activités par beau temps et mauvais temps sont également prévues préalablement et permettent d'organiser la journée en fonction des conditions climatiques.

## **L'ACCUEIL DES ENFANTS**

La plaine de Doische accueille tous les enfants âgés de 3 à 12 ans inclus.

Pour offrir un climat sécurisant et de confiance, afin de respecter les différents rythmes, les enfants sont répartis en 3 groupes d'âges, à savoir : 3-5 ans, 6-8 ans, et 9-12 ans. Les activités proposées seront bien évidemment adaptées aux capacités et souhaits des enfants en fonction de l'âge et s'inscrira dans les options pédagogiques précisées plus haut.

La vie en groupe est un apprentissage, chacun doit y avoir sa place, ses droits et ses devoirs.

Les règles de vie sont en effet élaborées conjointement – enfants et animateurs – en début de plaine pour constituer une charte. Quotidiennement, dans chaque groupe, des échanges entre les animateurs et les enfants sont organisés afin que chacun puisse s'exprimer sur sa journée, ses envies, ses attentes, ses déceptions, ...

Les activités se déroulant à l'extérieur seront privilégiées.

## **COMMENT SE DÉROULE LA JOURNÉE TYPE D'UN ENFANT ?**

De 7h30 à 8h30 : garderie

De 8h30 à 9h00 : accueil

De 9h00 à 12h00 : activités - un moment est également prévu pour la collation

De 12h00 à 13h15 : dîner et activités libres (avec surveillance)

De 13h15 à 16h00 : activités - un moment est également prévu pour la collation

De 16h00 à 16h30 : activités libres (avec surveillance)

De 16h30 à 17h30 : garderie

Cet horaire pourra être adapté suivant les activités.

La suite de la journée se déroule selon le canevas ci-dessus permettant de respecter le rythme des enfants. Le temps de midi (de 12h00 à 13h15), les enfants mangent leur pique-nique. Les enfants peuvent ensuite se « défouler » au travers de jeux libres supervisés par les animateurs.

Les journées de plaine alternent des temps d'activités et des temps libres. Ces derniers ne sont pas des temps morts mais des moments qui permettent à l'enfant de souffler et de gérer ses propres envies. Les temps libres font partie des temps d'animation durant lesquels les animateurs sont présents. Cette organisation doit permettre à tous de garder un « rythme de vacances ».

Dans le groupe des petits la reprise des activités, après le temps de midi (à 13h15), se fait éventuellement par une sieste et/ou une animation « calme » (ex : lecture d'histoires...). La sieste n'est bien entendu jamais imposée.

Afin de pouvoir offrir un accueil de qualité, la plaine de vacances de Doische adhère au code de qualité de l'accueil de l'O.N.E. Les organisateurs s'engagent à se conformer au décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles régissant les centres de vacances

## **INSCRIPTIONS**

Les inscriptions à la plaine se feront au préalable et par semaine afin d'assurer la cohérence et le suivi des activités. La connaissance préalable du nombre d'enfants permet en outre de constituer des groupes stables et d'adapter l'encadrement. L'inscription préalable est également nécessaire pour la garderie.

## **INFORMATIONS AUX PARENTS**

L'accueil des parents est primordial et se doit également d'être de qualité. Il se fera exceptionnellement, cette année, à l'extérieur des locaux afin de garantir le respect de normes sanitaires relatives au Covid19.

L'accueil des parents est assuré par l'équipe du Centre Culturel de Doische. Les échanges seront favorisés lors des périodes quotidiennes d'accueil des enfants. L'équipe d'animation sera présente pour accueillir chaque enfant et parent lors des périodes d'accueil.

Un document reprenant des infos pratiques sera remis lors de l'inscription. Celui-ci comprendra notamment le règlement d'ordre intérieur, le projet pédagogique, une fiche médicale, ...

## **ACCESIBLE A TOUS**

Les convictions idéologiques, philosophiques ou politiques des enfants et de leurs parents sont respectées.

Le prix de la participation à la plaine ne sera pas un obstacle à l'inscription des enfants. Des solutions individuelles pourront être trouvées. Un prix dégressif sera appliqué pour les familles.

L'accès à la plaine de vacances sera ouvert à tous les enfants. L'accueil d'enfants présentant un handicap léger sera possible et même favorisé après concertation avec la famille concernée et l'équipe d'animation.

Le transport des enfants sera effectué gratuitement et couvrira tous les villages de l'entité de Doische. Ce même bus sera mis à la disposition des animateurs pour les excursions et activités à l'extérieur.

## **HYGIENE ET ALIMENTATION**

L'attention des parents sera attirée sur la qualité des pique-niques et des collations.

Les mesures d'hygiène relatives à la pandémie de Coronavirus seront d'application dans chaque groupe d'âge.

Après le repas de midi, pris en compagnie des animateurs, les enfants ramasseront leurs « déchets » et seront invités à les mettre dans des poubelles sélectives (tri).

## **LES REGLES**

En début de plaine, une charte de vie en commun est établie avec les animateurs et les enfants.

Cependant un certain nombre de règles intangibles doivent être établies. Celles-ci sont reprisent dans le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) de la plaine. Celui-ci est communiqué à tous et s'adresse à tous : enfants, parents, coordinateurs, animateurs et autres membres du personnel de la plaine.

## **REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR**

La plaine de vacances de Doische est organisée chaque année par l'asbl Foyer Culturel de Doische, avec le soutien de la Commune de Doische.

Elle accueille les enfants à partir de 3 ans (s'ils sont propres, ne portent plus de couche) jusqu'à l'âge de 12 ans inclus durant les trois dernières semaines de juillet. L'objectif de la plaine est de contribuer à l'encadrement, l'épanouissement et l'éducation des enfants durant les vacances scolaires : période particulière où le plaisir, la découverte et l'amusement doivent être mis à l'honneur.

Durant cette période une charte de vie en commun est établie entre les enfants et les animateurs, pour tout bon fonctionnement, il est indispensable que des règles « non-négociables » soient respectées.

Ce sont ces dernières qui sont reprisent dans le présent règlement d'ordre intérieur (ROI).

**Il est important que les différents acteurs (parents, enfants et l'équipe d'animation) prennent connaissance de ce règlement et s'engagent à le respecter.**

Ce livret reprenant le projet pédagogique, le règlement d'ordre intérieur ainsi que des informations pratiques, sera remis systématiquement aux parents lors de la demande d'inscription.

Ce même document est également disponible, auprès du Foyer Culturel de Doische, rue Martin Sandron 124 à Doische ou sur le site internet à l'adresse suivante : [www.doische.be](http://www.doische.be) ou sur le blog <http://foycultureldoische.wordpress.com>.

## **ORGANISATION GENERALE DU CENTRE**

La plaine de vacances se déroule les trois dernières semaines complètes de juillet

La plaine de vacances accueille tous les enfants âgés de 3 (à conditions qu'ils soient « propres ») à 12 ans inclus sans distinction aucune. Dans un souci de bonne organisation, aucune dérogation à cette condition ne sera possible. Les enfants sont répartis selon leur âge.

Lieux d'accueil :

Dans les Locaux de l'Athénée de Florennes-Doische, situés rue Martin Sandron 141 à Doische.

L'horaire type de la plaine est le suivant :

De 7h30 à 8h30 : garderie

De 8h30 à 9h00 : accueil

De 9h00 à 12h00 : activités - un moment est également prévu pour la collation

De 12h00 à 13h15 : dîner et activités libres (avec surveillance)

De 13h15 à 16h00 : activités - un moment est également prévu pour la collation

De 16h00 à 16h30 : activités libres (avec surveillance)

De 16h30 à 17h30 : garderie

Pour les animateurs.

De 16h30 à 17h30 : évaluation de la journée et préparations pour les animateurs et les responsables. La présence de tous est obligatoire dans les règles de distanciation sociale.

Dès leur arrivée à la plaine, les enfants doivent impérativement signaler leur présence. Les responsables chargés de l'accueil seront particulièrement attentifs à cette démarche.

Par principe les enfants ne peuvent quitter seuls la plaine sauf autorisation écrite du parent ou tuteur responsable(s).

Sauf accord préalable, le retour d'un enfant ne peut avoir lieu avant 16h00.

Les enfants doivent rester à la plaine toute la journée, sauf cas de force majeure. Si pour une raison ou une autre, un enfant doit arriver plus tard ou repartir plus tôt de la plaine, les parents de ce dernier doivent le signaler au responsable présent. Au moment de reprendre l'enfant, les parents doivent impérativement en informer le responsable présent du départ.

Les enfants autorisés à quitter seuls le lieu d'accueil, dès le départ, sont sous la seule responsabilité des parents ou des personnes détentrices de l'autorité parentale.

Si une personne, autre que les parents ou la personne détentrice de l'autorité parentale, vient chercher l'enfant, les parents devront fournir une autorisation écrite mentionnant les nom, prénom, adresse de la personne expressément mandatée. Sans cette autorisation écrite, il ne sera pas autorisé à l'enfant de quitter le lieu d'accueil.

Le jour d'activités extérieures, les enfants doivent revenir jusqu'à la plaine ; en aucun cas, les parents ne viendront les reprendre sur le site de l'animation.

Tout changement concernant le mode de retour de l'enfant et/ou de la personne chargée de venir rechercher ce dernier doit être impérativement signifié aux responsables de l'accueil et signalé dans le registre des communications.

Lors de l'inscription des enfants, les parents devront informer sur la fiche prévue à cet effet, le nom des personnes susceptibles de venir rechercher l'enfant. Si l'enfant est autonome (retour à pied ou à vélo) il est également obligatoire de le signaler.

#### Inscription et participation financière

L'inscription préalable est indispensable et devra se faire avant le vendredi 03 juillet auprès du Foyer Culturel de Doische et ce à l'aide d'un bulletin d'inscription qui peut être retiré auprès de l'organisateur ou auprès de l'administration communale.

L'inscription se fera pour une semaine complète au minimum.

#### Ouverture :

Les activités vacances débutent à 9h00 et se terminent à 16h00 avec possibilité d'accueil le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 16h00 à 16h30 (garderie à partir de 7h30 et jusqu'à 17h30 sur inscription).

L'inscription ne sera définitive qu'après réception de tous les documents transmis complétés et signés ainsi que le paiement effectué.

La participation financière est fixée à 30 euros par semaine (60 euros par famille = enfants vivant sous le même toit) et doit être réglée deux semaines avant la première semaine de plaine. Pour les deux autres semaines, le montant peut être payé le premier jour de la semaine. Ce montant couvre tous les frais de la plaine.

Sauf situation exceptionnelle, les absences à la plaine ne seront pas remboursées.

Pour rappel :

- la plupart des mutuelles interviennent financièrement pour les plaines de vacances
- la charge financière relative aux frais de garde d'enfants âgés de moins de 12 ans est déductible (Circulaire n° 1749 du Ministère de la Communauté Française)

Dans la mesure du possible, toute absence doit être signalée au 0477/56.40.16 ou au 082/21.47.38

Une attestation fiscale sera remise à l'issue des activités.

En ce qui concerne les enfants ayant des besoins spécifiques et/ou faisant partie d'un groupe à risque (Covid19), les parents sont obligés de le signaler et de fournir une attestation de leur médecin. Si nécessaire, une rencontre avec le coordinateur sera mise en place afin de préciser et organiser les modalités de cet accueil.

#### Droit à l'image

L'organisation s'accorde le droit de prendre des photographies ou films des enfants en activités. Ces derniers sont exclusivement réservés aux diverses publications et supports publicitaires du Foyer Culturel de Doische a.s.b.l.

En cas de désaccord avec cet article du règlement, les parents peuvent formuler leur refus à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible sur simple demande, et le remettre en même temps que l'accord de prise de connaissance du règlement d'ordre intérieur.

#### Informations relatives au tracing

Les mesures relatives à la pandémie de Coronavirus, nous imposent de communiquer les numéros de téléphone des personnes ayant inscrits leur enfant à la plaine si une suspicion de contamination est constatée.

#### Restauration

Les enfants doivent prendre un pique-nique pour le repas de midi, des collations ainsi que des boissons rafraîchissantes pour toute la journée. Attention, pas de soupe offerte cette année.

#### Accidents et soins

Dans le local de soins se trouve à la disposition des responsables :

- les fiches de santé
- les trousse de premiers secours
- le numéro du médecin le plus proche et les numéros d'urgence.
- des gants, masques et gel hydroalcoolique

En cas de problème, l'animateur prévient le coordinateur qui se trouve sur site qui évalue le degré de gravité de situation et prend les dispositions nécessaires, le plus rapidement possible (parents, médecin et/ou urgence).

Dans chaque groupe, un animateur est responsable des soins à administrer en suivant les consignes données par l'ONE et le CNS.

Dans le cahier de communication, sont répertoriés tous les soins administrés aux enfants.

Les médecins résidant sur la commune de Doische sont avertis du déroulement de la plaine de vacances et appelables en cas de besoin. Cependant, un médecin de référence sera désigné chaque semaine.

En cas de suspicion de Coronavirus, un local d'isolement sera prévu à cet effet.

#### Assurance et accident

Le Foyer Culturel de Doische souscrit une assurance « plaine de vacances » auprès de la Compagnie ETHIAS couvrant les enfants et l'encadrement. L'intervention d'Ethias se fait en complément des frais non-remboursés par les différentes mutuelles, sous réserve que les parents s'engagent à répondre à tous les courriers et demandes d'informations de la compagnie d'assurance. L'assurance couvre les dégâts corporels et pas les dégâts occasionnés aux objets tels que lunettes, appareils dentaires, tentes, matelas pneumatiques, vélos, ... ou tout objet non-autorisé sur le site de la plaine (ex : gsm, tablettes, jeux vidéo, ...).

## **REGLES DE VIE**

Une charte de « bonne conduite » est établie au sein de chaque groupe le premier jour de la plaine.

Les enfants ainsi que les animateurs seront attentifs à respecter :

- les horaires proposés (temps de collation, dîners, rassemblements, ...)
- le matériel et les locaux mis à la disposition.

La politesse et le respect de l'autre sont de rigueur :

- Des enfants entre eux et envers les animateurs et autres personnes de l'encadrement (personnel technique, chauffeur de car) et réciproquement.
- Partout, à tout moment, une attitude convenable et un langage correct est de rigueur. L'enfant et l'animateur ne peuvent porter atteinte à l'intégrité physique, psychique ou morale de qui que ce soit.

Chacun veillera à respecter les mesures d'hygiène, prescrites, relatives à la pandémie de Coronavirus.

Chacun veillera au maintien de la propreté de tout le site de la plaine et des locaux qu'il occupe. Le nettoyage et la désinfection réguliers des locaux sera prévu dans les règles relatives à la pandémie.

Tout objet présentant un danger est exclu sous peine de confiscation. La notion d'objet dangereux reste à l'appréciation du coordinateur. L'usage des GSM et jeux électroniques est interdit. En aucun cas, la plaine ne pourra être tenue pour responsable de la perte ou d'un dégât éventuel. Il en va de même pour tout objet utilisé pendant les camps ou les sorties (tentes, vélos, vêtements, etc....).

Il est formellement interdit de fumer dans tous les locaux et sur l'ensemble du site occupé par la plaine. L'accès des animaux est interdit. Les règles de vie énoncées ci-dessus sont valables pour toutes les personnes participant aux activités vacances. La discussion et la responsabilisation de l'enfant seront les maîtres mots. Si une sanction devait être envisagée, la nature de celle-ci sera débattue en concertation avec l'équipe d'animation concernée et la coordination. L'exclusion étant la sanction ultime, elle ne pourra être prise que par le pouvoir organisateur.

Les violences physiques quelles qu'elles soient ne seront aucunement tolérées et impliqueront une exclusion définitive.

Chaque animateur et autres personnes de l'encadrement recevant des informations ou des communications venant des parents ou éducateurs doivent immédiatement retranscrire celles-ci dans le registre prévu à cet effet se trouvant à l'accueil.

L'ensemble du personnel coopère obligatoirement à la surveillance générale des tous les enfants. Cette surveillance est continue.

### **Petits trucs et astuces pour diminuer les déchets produits pendant la plaine**

- Emballez les pique-niques et collations dans des contenants réutilisables : gourde, boîte à tartines (sans y ajouter d'aluminium), nouveaux emballages en tissu.
- Remplissez la gourde avec de l'eau du robinet : facile et tellement moins calorique que les jus ou les sodas ! Nous faciliterons l'accès à l'eau dans les différents lieux de la plaine. Pendant le diner, nous disposerons, sur les tables, des carafes d'eau du robinet. Pour les collations, nous organiserons un bar à eaux aromatisées.
- Décider avec votre enfant de la bonne quantité de nourriture à prévoir pour la collation et le pique-nique, pour ne pas gaspiller. Nous laisserons les repas non terminés dans les boîtes à tartine afin que vous puissiez prendre connaissance plus facilement de ce votre enfant mange ou ne mange pas.
- Tester le « fait maison » en préparant avec votre enfant de bonnes choses qui varient les plaisirs : eau aromatisée, choco à tartiner, wrap de produits frais, quiche avec les restes.
- Marquer les vêtements et matériel pour retrouver plus facilement les objets égarés : c'est toujours ça qu'il ne faudra pas racheter !

## **ROLES ET RESPONSABILITES DES ENCADRANTS**

La plaine de vacances est placée sous la responsabilité du Conseil d'administration de l'asbl Foyer Culturel de Doische représentée par son Président Monsieur Michel LEDOUX. Les activités quotidiennes d'animation des enfants sont assurées par des animateurs qui sont majoritairement en formation ou brevetés dans le cadre du Décret régissant les centres de vacances.

Ils sont au nombre d'un animateur au moins pour 10 enfants pour les groupes d'enfants de plus de 6 ans et d'un animateur au moins pour 6 enfants pour les groupes d'enfants de moins de 6 ans.

### Le Coordinateur

Le coordinateur est un animateur breveté, âgé de plus de 18 ans et qui est porteur d'un titre supplémentaire reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles spécifiquement pour cette fonction.

Le coordinateur est le garant du projet pédagogique de la plaine. Lors des réunions de préparation, il coordonne l'orientation globale des projets d'animation et les équipes d'animateurs de chaque groupe d'âges. Durant la présence des enfants, le coordinateur de la plaine a une vue d'ensemble sur les activités des animateurs et, est le garant de la bonne exécution des projets définis.

Il organise chaque fin de journée un « débriefing » avec les animateurs et dresse une évaluation des activités et de leur déroulement.

### Coordonnées du coordinateur

Stéphane COULONVAUX- Foyer Culturel de Doische a.s.b.l., rue Martin Sandron 124 à 5680 Doische

Tél : 082/21.47.38 ou 0477/56.40.16 – Fax : 082/67.90.27 –

E-Mail : [centre.culturel.doische@skynet.be](mailto:centre.culturel.doische@skynet.be)

### Les animateurs :

Ils animent quotidiennement un groupe d'enfants, en équipe. Ils préparent les activités et sont tous présents aux différentes réunions de préparations. Ils assurent la surveillance des enfants que ce soit durant les activités, les temps libres, le midi ou les trajets.

Un animateur de référence est désigné au sein de chaque groupe d'âge. Son rôle est notamment d'être l'interlocuteur privilégié avec les parents. Le nom de ce référent est communiqué aux parents.

Le personnel d'entretien ou le chauffeur de car n'ont aucune responsabilité de surveillance des enfants. Cependant chacune de ces personnes a un devoir de

coopération et exercera sa tâche en bon père de famille. Il devront porter le masque dès qu'ils sont en contact avec les participants de la plaine (enfants et/ou animateurs)

**Gestion et administration**

Le bureau de la coordination est installé dans les locaux de la plaine. Tous les documents administratifs se trouvent dans ce bureau.

**Adresse de la plaine :**

Plaine de vacances, rue Martin Sandron 141 à 5680 Doische - tél : 082/21.47.38 ou 0477/56.40.16 Fax : 082/67.90.27 - E-Mail : [centre.culturel.doische@skynet.be](mailto:centre.culturel.doische@skynet.be)

**N'hésitez pas à nous contacter ou à nous rencontrer pour toutes précisions, remarques ou propositions concernant notre projet pédagogique ainsi que le règlement d'ordre intérieur : 082/214.738**

## **EN BREF**

### **LES RÈGLES SANITAIRES (COVID19) EN VIGUEUR SERONT APPLIQUÉES PAR LES ENFANTS ET LE PERSONNEL D'ENCADREMENT.**

#### **EXCEPTIONNELLEMENT CETTE ANNÉE :**

- Les enfants devront être déposés devant l'entrée principale de la plaine, ils seront pris en charge à l'extérieur - Les accompagnants ne pourront pas entrer dans les locaux.
- Le port du masque est obligatoire pour le personnel et les adultes accompagnants
- Du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition des enfants et des animateurs
- Les locaux seront désinfectés régulièrement
- Pas de soupe mise à disposition par le centre culturel - prévoir nourriture et boissons en suffisance
- Inscriptions obligatoires avant le 03 juillet 2020 - Seules les inscriptions complètes seront prises en compte c'est-à-dire documents complets rendus au Centre culturel **ET** paiement effectué.

**DATES** : du 13 au 31 juillet 2020

**HORAIRES** : Garderies 7h30-8h30 et 16h30-17h30 (1€/garderie). Les activités vacances débutent à 09h00 et se terminent à 16h00 avec possibilité d'accueil le matin de 8h30 à 9h00 et le soir de 16h à 16h30.

#### **INSCRIPTIONS** :

L'inscription préalable est indispensable et devra se faire avant le 03 juillet à l'aide d'un bulletin d'inscription qui peut être retiré auprès :

- du Foyer Culturel de Doische, rue Martin Sandron 124 à Doische
- de l'Administration Communale, rue Martin Sandron 114 à Doische.

**L'inscription se fera pour une semaine complète au minimum.**

Celle-ci ne sera définitive qu'après réception de tous les documents et du paiement.

Ces documents sont à transmettre au Foyer Culturel de Doische, rue Martin Sandron 124 à Doische **UNIQUEMENT**.

#### **PARTICIPATION** :

La participation financière est fixée à 30 euros par semaine (60 euros par famille = enfants vivant sous le même toit) et doit être réglée au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Eventuellement 1€/garderie

LIEU :

La plaine de vacances de Doische se déroule dans les infrastructures de l'Athénée de Florennes-Doische situés, rue Martin Sandron 141 à 5680 Doische - tél : 082/21.47.38 ou 0477/56.40.16 – Fax : 082/67.90.27

E-Mail : [centre.culturel.doische@skynet.be](mailto:centre.culturel.doische@skynet.be)

COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR :

Organisateur : Foyer Culturel de Doische a.s.b.l. , rue Martin Sandron 124 à 5680 Doische - tél : 082/21.47.38 ou 0477/56.40.16 – Fax : 082/67.90.27 – E-Mail : [centre.culturel.doische@skynet.be](mailto:centre.culturel.doische@skynet.be)

COORDONNÉES DU RESPONSABLE DE LA PLAINE :

Stéphane COULONVAUX : 0477/56 40 16



**PROVINCE**  
de **NAMUR**  
Culture

